



Règlement du concours "Startup Battle"

Edition Limoges 2021

Calendrier du concours

- Lancement du teasing : 2 novembre 2021
- ouverture des candidatures : 2 novembre 2021
- clôture des candidatures : 2 décembre 2021 à 17h
- journée de captation vidéo-teasing (*date et lieu de captation indiqués ultérieurement aux candidats retenus*)
- Diffusion des vidéos-teasing : du 13 au 16 décembre
- Clôture des votes "grand public" : le 16 décembre à 16h
- Soirée de pitch à l'Ambassade devant public et jury : 16 décembre 2021

Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site www.lafrenchtech-limousin.com .

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter contact@lafrenchtech-limousin.com et au 05 55 71 39 70.

Conditions d'éligibilité

Eligibilité

Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet.

Le formulaire de candidature est accessible ici sur le site www.lafrenchtech-limousin.com et via <https://forms.gle/nRZ2FFFQ8VGVRYd16>

Le concours est ouvert aux participants remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

1> Être porteur de projet de création d'entreprise innovante et numérique ou Être dirigeant de startup innovante et numérique :

- **Inférieur ou égal 3 ans d'existence,**
- **Inférieur ou égal à 2 salariés (ETP),**
- **Inférieur ou égal 150 000 € de CA.**

> Être **immatriculé en Haute-Vienne** (ou pour les porteurs de projet non immatriculé, être résidant en Haute-Vienne)

> S'engager **à participer à la séance de captation vidéo-teasing** prévue la semaine du 6 au 10 décembre à Limoges (date et lieu précisés ultérieurement) **ET à la soirée de pitch prévue le 16 décembre à partir de 18h à l'Ambassade à Limoges.**

NB: La Pass sanitaire sera demandé pour la soirée.

Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

Modalités

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de



Règlement du concours "Startup Battle"

chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

Dépôt des dossiers de candidature

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site www.lafrenchtech-limousin.com. Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Le formulaire peut être rempli jusqu'au **jeudi 2 décembre 2021 à 17h**. Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes,
- Non-conformes au règlement,
- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...),
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non-transmises via le formulaire en ligne.

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

Engagement des candidats

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les co détenteurs à candidater à la « battle ». Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

Confidentialité

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

Sélection des dossiers

Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :



Règlement du concours "Startup Battle"

- Le caractère innovant du projet
- Le potentiel de développement du projet
- La prestation orale du participant lors de l'événement.

La sélection s'effectue en trois temps :

1. Eligibilité des candidatures : Vérification de l'éligibilité des candidatures.
2. Nomination par le jury de présélection : Le jury de présélection a pour mission de sélectionner 12 candidatures pour participer à l'événement. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus pour le bon déroulement de l'événement.
3. Sélection finale : la sélection finale et la nomination de 3 gagnants se fait après la clôture des votes SMS

Jury

Le jury est composé par la Communauté French Tech Limousin de membres de l'écosystème French Tech, de partenaires de l'événement et de personnalités qualifiées. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

Système de vote

Trois types de vote SMS sont prévus :

Du lundi 13 décembre 9h au Jeudi 16 décembre à 17h lors de la diffusion des vidéos teasing des participants sur les réseaux sociaux :

- **Le vote "grand public"** ouvert à tous

Le 16 décembre après les pitches des participants (temps de vote de 5 minutes) :

- **Le vote "jury"** ouvert aux membres du jury
- **Le vote "invité"** ouvert aux invités de la soirée Startup Battle

Les votes seront comptabilisés et pondérés (chaque vote du Jury aura pour valeur 50, chaque vote "Invité" aura pour valeur 5 et le vote "grand public aura pour valeur 1)

Déroulé de l'événement Startup Battle

1. **La semaine du 6 au 10 décembre** les startups sont invitées à répondre à une interview sous format vidéo-teasing (*la date et le lieu de captation seront indiquées ultérieurement aux candidats ayant été retenus*).
2. **Le lundi 13 décembre à 9h** les vidéos sont diffusées sur les réseaux sociaux de la Communauté French Tech Limousin et le système de vote SMS est ouvert.
Les startups sont encouragées à partager leur vidéo aux plus grand nombre sur leurs propres réseaux sociaux et à mobiliser leurs supporters à voter pour le N° qui leur aura été attribué (SMS non surtaxé / 1 vote par N° de téléphone).
3. **Le 16 décembre à 16h** le système de vote "grand public" est clos.
4. **La soirée du 16 décembre** à l'Ambassade à Limoges : les startups ne s'opposent pas les unes aux autres. Chacun à son tour les participants viennent pitcher/présenter leur projet en deux minutes , sans support, devant un public composé des membres du jury, de partenaires et des organisateurs de l'événement. A la suite de ces deux minutes de présentation, le jury pose une question de son choix, et le participant dispose alors de deux minutes pour y répondre.
A la suite des pitches de l'ensemble des participants, un temps de vote SMS de 5 minutes est ouvert au public invité et au membre du jury (SMS non surtaxé / 1 vote par N° de téléphone).
5. A la clôture de ce temps de vote les résultats sont comptabilisés et pondérés (cf système de vote)



Règlement du concours "Startup Battle"

et les 3 gagnants de l'événement sont annoncés.

Les prix (dotations en cours de validation)

Autres dispositions

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.

Mise à jour le 3/12/2021 - Modifications liées aux contraintes sanitaires Covid19

En raison de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid 19, la soirée du 16 décembre à l'Ambassade est annulée.

A la place, l'équipe organisatrice procédera à une captation vidéo des pitches des startups et porteurs de projets le 16 décembre après-midi, en comité restreint (participants et jury) et en respectant les mesures sanitaires.

Ces modifications entraînent une évolution du système de vote de l'opération, tel que :

- Lancement d'un vote "teasing" ouvert à tous du 13 décembre 9h, comme prévu mais prolongé jusqu'au vendredi 7 janvier à 17h
- Les votes seront alors enregistrés et le compteur sera remis à zéro afin de permettre aux votants du vote "teasing" de pouvoir voter pour le vote "pitch".
- Nous lancerons un vote "pitch" là encore ouvert à tous le lundi 10 janvier à 9h pour 4 jours, jusqu'au jeudi 13 janvier à 17h
- La nouvelle pondération sera "vote teasing" valeur 1, "vote pitch" valeur 2 et "vote Jury" valeur 50
- Nous annoncerons les résultats le vendredi 14 janvier au matin.